



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



BRUSSELS ENTERPRISES
COMMERCE AND INDUSTRY

Communiqué de presse 13/08/2021

Les entreprises bruxelloises proposent la vaccination sur le lieu de travail ou dans l'entreprise

Un appel de l'organisation patronale BECI à toutes les entreprises bruxelloises, en collaboration avec l'équipe de vaccination de la Commission communautaire commune.

Bruxelles - 19 août 2021. Les titres journaux en disent long : "Personne ne devrait être obligé de se faire vacciner, mais le problème de Bruxelles devient trop important" ... "Le taux de vaccination à Bruxelles est inférieur à celui du reste de l'Europe occidentale" ... "Les entreprises s'inquiètent de la couverture vaccinale à Bruxelles"... "il y a une perte de confiance", etc.

Plus de 150 000 personnes supplémentaires doivent être vaccinées si Bruxelles veut atteindre un taux de vaccination acceptable chez les plus de 18 ans. Les entreprises bruxelloises vont contribuer à porter la couverture vaccinale à des niveaux acceptables.

En pleine crise Covid, début 2021, des entrepreneurs ont déjà donné des signaux de leur volonté de proposer la vaccination au sein des entreprises, pour leur personnel. De nombreuses entreprises ont cette expérience de l'administration de vaccins pour la vaccination annuelle contre la grippe. Alors pourquoi ne pas combattre aussi le virus Covid-19 ?

Olivier Willocx, CEO Beci : *"Dans cette phase de la crise et surtout après la période des vacances, il est crucial de rétablir la confiance et la sécurité sur le lieu de travail. Confiance signifie un mot clé pour normaliser le travail dans l'entreprise. Beci a donc entamé des discussions avec l'Inspection d'hygiène de Bruxelles, dirigée par Inge Neve, afin de rendre la vaccination possible au sein des entreprises. Nous avons rapidement obtenu le feu vert pour une campagne et faisons maintenant appel aux entrepreneurs bruxellois pour aider à augmenter le taux de vaccination à Bruxelles !"*

Aujourd'hui, l'appel est envoyé à toutes les entreprises bruxelloises. A partir de 10 personnes qui s'inscrivent pour se faire vacciner, un rendez-vous est pris pour un moment de vaccination dans l'entreprise. L'équipe de vaccination de la Cocom fournira vaccins et personnel médical. Un médecin est présent pour répondre aux questions des personnes qui ont encore des doutes ou des inquiétudes. L'employeur fournit un local adapté, l'électricité et une connexion internet. Si besoin ou souhaité une coordination avec le service externe de santé au travail est également possible.

Inge Neven, responsable du Service d'Inspection d'Hygiène de la Cocom : *"Nous sommes ravis que Beci soutienne la campagne de vaccination bruxelloise de cette manière. Des initiatives comme celle-ci contribuent à l'augmentation de la couverture vaccinale dans la région, et permettent en même*

temps une reprise en toute sécurité et aussi rapidement que possible des activités professionnelles. C'est une occasion unique pour les personnes non vaccinées de se protéger contre le coronavirus. Plus vite un nombre suffisant de personnes seront vaccinées, plus vite nous retrouverons une vie normale."

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#) et notre [compte Twitter](#).

Contacts Presse :

Cabinet du Ministre Alain Maron : Simon Vandamme - svandamme@gov.brussels – 0479 66 03 23

Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune : Fatima Boudjaoui - fboudjaoui@ccc.brussels – 0499 08 54 46 | Anna Mellone - amellone@ccc.brussels - 0474 39 17 70